

**Arrêté portant radiation des cadres**

**de M. / Mme .......................................................**

**grade ...................................................**

***(Fonctionnaire titulaire)***

Le Maire *(ou le Président)* de .........................................................................................,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement, de disponibilité, de congé parental des fonctionnaires territoriaux et à l'intégration

Considérant que M. / Mme ........................... *(grade)* ............................ était placé*(e)* en disponibilité depuis le ………………………………. *(date de placement en disponibilité)* et que cette période s’achevait le ………………………………. *(date de fin de la disponibilité),*

Considérant que M. / Mme ..........................., mis*(e)* en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée le ……………..., de demander soit sa réintégration, soit le renouvellement de sa disponibilité, n’a pas répondu à ladite mise en demeure dans le délai imparti,

Considérant que la mise en demeure indiquait que, faute de demande dans le délai imparti, l’autorité territoriale prononcerait la radiation des cadres de M. / Mme ...........................,

ARRÊTE

|  |  |
| --- | --- |
| **ARTICLE 1 :** | M. / Mme ...................... *(grade)* ……………… est radié*(e)* des cadres à compter du ……………………….. |
|  |  |
| **ARTICLE 2 :** | Le (1) ……………………. est chargé de l’exécution du présent arrêté qui sera notifié à l’intéressé*(e)*. |
|  |  | |
|  | Ampliation adressée au :  - Président du Centre de Gestion,  - Comptable de la collectivité. | |

Fait à .........................................,

le .......................................

Le Maire *(ou le Président)*

*(Nom Prénom)*

*Signature*

Le Maire *(ou le Président),*

- certifie sous sa responsabilité le caractère

exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un

recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de

deux mois à compter de la présente notification,

éventuellement suivi d’un recours pour excès de pouvoir

devant le Tribunal Administratif, dans un délai

de deux mois à compter, soit de la réponse de l’administration,

soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

Notifié le ...........................................

Signature de l’agent :